

Commune : JOUY-LE-MOUTIER (323)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AK Feuille(s) : 000 AK 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 2003/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 29/05/2018 Support numérique : _____
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1582 X Document vérifié et numéroté le 29/05/2018 A CDIF ERMONT Par M. Thierry LASSALLE Inspecteur des finances publiques Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou possesseurs (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires déclarés avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° _____, le _____.	D'après le document d'arpentage dressé Par M. DEUTSCH (2) Réf. : 36014 Le 27/06/2016
CERGY-PONTOISE VEXIN HOTEL DES IMPOTS AVE BERNARD HIRSCH 95093 CERGY PONTOISE CEDEX Téléphone : 01.30.75.72.53 Fax : 01.30.75.72.55 cdf.cergy-pontoise-vexin@dgfip.finances.gouv.fr	Modification selon les énonciations d'un acte public	





Emprise cédée à l'intérieur de la clôture